

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 19 AOUT 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Vendredi 19 du mois d'Août à dix-heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville de la Désirade, dans la salle du Conseil municipal en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - MM. Christian THENARD - Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - MM. José SEVERIEN - Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - MM. Duniere AGLAS - Eric LATCHOUMANIN - Mmes Diana PERRAN - Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Raymond PARSHAD - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT .

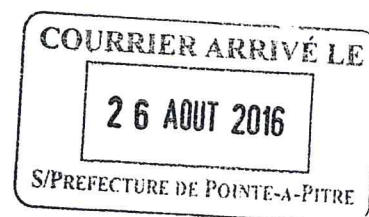
EXCUSES : MM. Christian BAPTISTE - Philippe TROUPE - Mmes Ghislaine GISORS - Félicienne GANTOIS - Maguy THOMAR - Roberte MERI - Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mmes Michelle MAXO - Valérie HUGUES - Mme Mariette MANDRET - MM. Jean FAHRASMANE - Jean DAIJARDIN - Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - Jean-Luc PERIAN - Cynthia DINANE.

ABSENTS : - MM. Cédric CORNET - René NOEL.

Monsieur Jean-Claude PIOCHE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**VALIDATION DE LA STRATEGIE
D'OPTIMISATION DE LA COMPETENCE «
COLLECTE ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES » ET
DE L'ECHEANCIER DE DECLINAISON
OPERATIONNELLE**

CC-2016-7S-DEDD-29



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » (CARL) et notamment la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » qui relève du périmètre de la CARL,

Vu la délibération n°CC-2015-5S-DAAG-29 relative au transfert de la compétence « Déchets » des Communes membres, vers la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant »,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2016 actant la prise de compétences de la CARL,

Considérant la nécessité d'assurer et d'optimiser la gestion de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », sur le territoire de la CARL,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la deuxième phase de la stratégie d'optimisation de la gestion de la compétence « Collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) », et notamment ses aspects techniques et opérationnels.

Article 2 : De démarrer les missions y afférant.

Article 3 : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

Article 4 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

26 AOUT 2016

Et publication ou notification

le **26 AOUT 2016**

Fait et délibéré à la Désirade, le 19 Août 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Président

-Jean-Pierre DUPONT -

